

Montréal, le 14 août 2008

Par courrier électronique
Original par messenger

M^e Jacinthe Lafontaine, directrice
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4


**Objet : Rapport annuel 2007 du Distributeur en vertu de l'article 75 de la Loi
sur la Régie de l'énergie
Votre dossier : R000282FE**

Chère consœur,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no. 1 contenant deux sections, dont une remise **sous pli confidentiel**, que la Régie adresse au Distributeur relativement au dossier mentionné en titre.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre les réponses du Distributeur **d'ici 12 h, le 2 septembre 2008.**

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.


Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

P.j.

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (LA REGIE) RELATIVE AU
RAPPORT ANNUEL 2007 DU DISTRIBUTEUR**

OPTION D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE

- 1. Références :**
- i) Pièce HQD-3, document 2.1, pages 3 et 4 ;
 - ii) Dossier R-3678-2008, pièce HQD-1, document 1, annexe A, pages 21 et 22, tableaux A2 et A3.

Préambule :

i) Le Distributeur présente le bilan d'utilisation de l'option interruptible pour la clientèle de grande puissance pour la période financière 2007.

Il indique :

« Au total, donc, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, des crédits totalisant 9,9 M\$ ont été versés aux clients participants. Compte tenu qu'un montant de 6,3 M\$ a été inclus dans les achats d'électricité postpatrimoniale projetés pour l'année 2007, il en résulte un écart de 3,6 M\$. En excluant la part attribuable aux contrats particuliers de 0,7 M\$, un écart net de 2,9 M\$ a été inscrit dans le compte de frais reportés relié à l'option d'interruptible pour l'année 2007, tel indiqué dans la pièce HQD-4, document 3, section 5, du présent rapport. »

ii) Le Distributeur présente le détail des crédits variables relatif au bilan d'utilisation de l'hiver 2006 -2007 et de l'hiver 2007-2008.

Demandes :

- 1.1** Veuillez présenter distinctement, sous forme de tableau, les crédits fixes et les crédits variables totalisant 9,9 M\$ et ceux projetés de 6,3 M\$.
- 1.2** Veuillez présenter, sous forme de tableau, le détail des crédits fixes pour chacun des hivers en fournissant la puissance interruptible effective et toute autre information pertinente.
- 1.3** Veuillez concilier les crédits variables de la réponse à la question 1.1 et le détail présenté à la référence (ii).

BASE DE TARIFICATION

2. **Références :**
- i) Pièce HQD-4, document 2, page 3, tableau 1 ;
 - ii) Dossier R-3610-2006, HQD-20, document 1, page 11.

Préambule :

Le Distributeur fournit une analyse comparative de la base de tarification réelle au 31 décembre 2007 par rapport à la base de tarification réelle au 31 décembre 2006. Compte tenu que les tarifs sont établis en considérant la moyenne des 13 soldes de la base de tarification, la Régie croit qu'il serait utile que le Distributeur présente également une analyse comparative de la moyenne des 13 soldes de la base de tarification réelle par rapport à celle autorisée dans le dossier tarifaire 2007.

À cet égard, le Distributeur présente à la référence (i) les moyennes des 13 soldes mensuels de la base de tarification 2007. La Régie indique les moyennes des 13 soldes mensuels de la base de tarification autorisées dans le dossier tarifaire 2007 à partir des données de la référence (ii) et identifie les écarts.

Composantes de la base de tarification (Moyennes des 13 soldes, en M\$)	2007 (réel) Référence (i)	2007 (autorisé) Référence (ii)	Écarts
Immobilisations en exploitation nettes	7 803,5	7 881,3	-77,8
Contrats de location-acquisition	10,3	ND	10,3
Actifs incorporels	63,8	83,1	-19,3
Frais reportés	1 100,1	1 095,1	5,0
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	122,2	110,6	11,6
Remboursement gouvernemental	45,8	45,8	0,0
Avantages complémentaires de retraite	-190,9	-200,0	9,1
Fonds de roulement	458,3	425,6	32,7
Total	9 413,1	9 441,5	-28,4

Demande :

- 2.1 Veuillez expliquer les écarts importants entre les moyennes des 13 soldes de la base de tarification réelle 2007 et les moyennes autorisées dans le dossier tarifaire 2007, notamment ceux reliés aux immobilisations en exploitations nettes et au fonds de roulement.

COMPTE DE NIVELLEMENT DE LA TEMPÉRATURE

- 3. Références :**
- i) Pièce HQD-4, document 3, page 10, tableau 8 ;
 - ii) Pièce HQD-4, document 3, page 12, tableau 9 ;
 - iii) Rapport annuel 2006, HQD-4, document 1, page 15, tableau 11 ;
 - iv) Rapport annuel 2006, HQD-4, document 1, page 17, tableau 12.

Préambule :

Dans le rapport annuel 2006, le Distributeur utilise les revenus unitaires présentés à la référence (iv) dans le calcul du compte de nivellement de la température pour tous les mois d'hiver (référence (iii)).

Dans le rapport annuel 2007, le Distributeur utilise des revenus unitaires différents de ceux présentés à la référence (ii) pour les mois de janvier, février et mars 2007 dans le calcul du compte de nivellement de la température pour les mois d'hiver (référence (i)).

Revenu unitaire (en ¢/kWh) par tarif	Période hiver 2006 Référence (iv)	Période hiver 2007 Référence (ii)	Janvier, février et mars 2007 (réf. (i))
Tarif D	3,16	3,54	3,35
Tarif G	3,52	3,89	3,69
Tarif M	0,33	0,59	0,50
Tarif L	0,02	0,25	0,18

Demande :

- 3.1** Veuillez expliquer pourquoi les revenus unitaires des mois de janvier, février et mars 2007 sont différents des revenus unitaires de la période d'hiver 2007 présentés à la référence (ii). Veuillez justifier ce changement de méthode de calcul.

- 4. Références :**
- i) Pièce HQD-4, document 3, page 10, tableau 8;
 - ii) Dossier R-3644-2007, HQD-15, document 1, page 89 de 113.

Préambule :

i) La Régie constate que le calcul des intérêts du compte de nivellement de la température 2007 diffère de celui utilisé dans le compte de nivellement 2006.

ii) Dans le dossier R-3644-2007, le Distributeur explique la méthode de calcul des intérêts du compte de nivellement 2006 :

*« Dans le dossier R-3610-2006, à la pièce HQD-16, document 1, tableau R-25.2 c), les intérêts mensuels ont été calculés en divisant par 12 le taux d'intérêt annuel. Ainsi, les intérêts de février 2006, qui s'appliquent sur le solde au 31 janvier, résultent du calcul suivant :
 $33\ 186,7\ \text{k}\$ \times 7,75\% / 12 = 214,3\ \text{k}\$.$*

Dans le rapport annuel, le calcul des intérêts tient compte du nombre de jours dans le mois visé et s'avère donc plus précis. Le calcul des intérêts pour le mois de février, qui s'applique au nouveau solde du 31 janvier, se détaille comme suit :

$32\,287,5\text{ k}\$ \times 7,75\% \times 28\text{ jours} / 365 = 192,0\text{ k}\$.$ »

Demande :

4.1 Veuillez justifier et expliquer le changement de méthode de calcul des intérêts mensuels. Veuillez fournir à titre d'exemple le détail du calcul des intérêts de février 2007.

- 5. Références :**
- i) Pièce HQD-3, document 2.2, page 3 ;
 - ii) Rapport annuel 2006, pièce HQD-3, document 2.2, pages 3 et 4.

Préambule :

Le Distributeur présente aux références i) et ii) un tableau de la rentabilité de l'option d'électricité additionnelle. En 2007, la rentabilité est de 9 343\$. En 2006, elle était de 208 719\$.

Demandes :

- 5.1** Veuillez fournir le détail et la source des données utilisées pour le calcul du « prix réel à la zone M + frais de sortie ».
- 5.2** Veuillez expliquer la variation de rentabilité entre l'année 2006 et l'année 2007.
- 5.3** Veuillez expliquer l'augmentation des ventes entre 2007 et 2006 (70 GWh par rapport à 14 GWh, respectivement).
- 5.4** Veuillez justifier également le niveau des ventes en 2007 par rapport aux attentes lors de l'introduction de l'option (entre 11 et 50 GWh).